

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-012

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :

16 mars 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 10

Vote Contre : 1 (Nul)

Le 20 mars 2026 à 20 H 30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, Guillemin, et Mmes Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie

Absent : Mme Monédière (a donné pouvoir à M. Leclerc)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Élection des adjoints au maire

CONSIDÉRANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDÉRANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 10 Suffrages exprimés pour la liste de Isabelle MONEDIERE ;

Le Conseil Municipal,

ÉLIT la liste de Madame Isabelle MONEDIERE ;

INSTALLE

- Madame Isabelle MONEDIERE en qualité de 1^{ère} Adjoint ;
- Monsieur Jean-Pierre BROUSSOLLE en qualité de 2^{ème} Adjoint ;

AUTORISE Monsieur Marcel AUBOIROUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présente délibération.

Le Maire

M. AUBOIROUX

